

Implantation et modernisation d'infrastructures de ravitaillement en carburants alternatifs

REGION NORMANDIE

Présentation du dispositif

Développer des stations de ravitaillement en BioGNV, en hydrogène bas-carbone ou renouvelable, ainsi que des infrastructures de recharge électrique pour véhicules lourds (PTAC > 3,5 t).

Ce dispositif, cofinancé par le FEDER, vise à lever les freins à la conversion des flottes professionnelles.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Les principaux bénéficiaires sont :

- les TPE / PME au sens communautaire,
- les associations,
- les collectivités territoriales et leurs groupements,
- les sociétés d'économie mixte, les sociétés publiques locales.

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

Sont retenus les projets suivants :

- la création de nouvelles stations de distribution : BioGNV, hydrogène ou recharge électrique (PL uniquement),
- l'optimisation de stations existantes (augmentation capacité, ouverture au public, ajout unité de production...).

Le projet doit être localisé en Normandie.

— Dépenses concernées

Exemples de dépenses éligibles :

- génie civil, réseaux, connexions et tuyauteries,
- bâtiments, auvents, équipements de sécurité et supervision,
- systèmes de compression, distribution, refroidissement, séchage,
- stockage (cuves, racks, tube trailers),
- bornes de recharge électrique pour véhicules lourds uniquement,
- métrologie, systèmes de paiement, signalétique,
- études techniques, coordination de chantier.

Quelles sont les particularités ?

— Entreprises inéligibles

Les grandes entreprises au sens communautaire ne peuvent pas prétendre à l'aide.

— Dépenses inéligibles

Ne sont pas financées les dépenses liées à l'achat de terrain, la dépollution, les dépenses antérieures au dépôt de la demande.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

L'aide prend la forme d'une subvention FEDER.

Montant minimum : 100 000 € d'aide sollicitée.

Taux d'aide : Jusqu'à 60% des dépenses éligibles.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Après de quel organisme

La demande de l'aide se fait en ligne sur [la plateforme dédiée](#).

Pour toute information : Région Normandie - Direction Energies, Environnement et Développement Durable (DEEDD)

Service Énergies renouvelables et économie circulaire

decarbonation@normandie.fr

Organisme

REGION NORMANDIE

- Site de Caen : Abbaye-aux-Dames Place Reine Mathilde CS 50523 - 14035 Caen Cedex 1

Site de Rouen : 5rue Robert Schuman CS 21129 - 76 174 Rouen Cedex

Déposer son dossier

- https://monespace-aides.normandie.fr/account-management/crno-demandeurs/ux/#/login?redirectTo=https:%2F%2Fmonespace-aides.normandie.fr%2Faides%2F%23%2Fcrno%2Fconnecte%2FF_NTEL031ENV%2Fdepot%2Fsimple&jwtKey=jwt-crno-portail-depot-demande-aides&footer=https:%2F%2Fmonespace-aides.normandie.fr%2Faides%2F%23%2Fcrno%2Faccessibilite.Accessibilit%C3%A9%20:%20partiellement%20conforme._self;https:%2F%2Fmonespace-aides.normandie.fr%2Faides%2F%23%2Fcrno%2Fmentions-legales,Mentions%20l%C3%A9gales._self;https:%2F%2Faides.normandie.fr%2Fbesoin-d-aide,Nous%20contacter._blank